

**Conseil de Paris**

**Séance des 6 et 7 juin 2017**

**Sur proposition de Raphaëlle Primet, Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élu.e.s du groupe communiste-Front de Gauche**

**Vœu relatif au 94, avenue Gambetta**

Considérant qu'à la suite du déménagement du rectorat du 94 avenue Gambetta, le bâtiment appartenant à AGF Axa a été vendu au promoteur CVI-Gambetta, émanation de CarVal Investors filiale du groupe agro-alimentaire Cargill pour la somme de 51 millions d'euros ;

Considérant que le projet du promoteur, associé à la société Carrefour, consistait à créer un grande surface alimentaire franchisé et des locaux d'activité à usage de bureau ;

Considérant que l'installation d'une grande surface à cet emplacement serait de nature à fragiliser les commerces indépendants de proximité installés à proximité ;

Considérant qu'une autre grande surface alimentaire franchisé est déjà implantée à proximité de cet emplacement ;

Considérant l'opposition à ce projet d'habitants et d'associations, regroupés au sein du collectif « carton rouge » ;

Considérant que ce collectif a aidé à faire émerger les besoins des habitants qui se prononcent en faveur d'un projet mixte pouvant accueillir une halle alimentaire alimenté par des circuits courts, un espace dédié à la pratique sportive, des activités associatives dédiées à la solidarité et d'équipements de santé ;

Considérant qu'à la demande des élu.e.s du groupe communiste-Front de Gauche du 20<sup>e</sup> et d'élu.e.s du 20<sup>e</sup>, la maire d'arrondissement a engagé une concertation en présence du promoteur et de représentants de Carrefour en vue de faire évoluer le projet dans le sens d'une meilleure prise en compte des besoins exprimés par les habitants ;

Considérant qu'en date du 15 mai 2017, nous avons été informé par voie de presse qu'un accord avait été trouvé entre le promoteur CVI-Gambetta et ICADE, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignation, en vue de la vente de l'immeuble pour la somme de 137 millions d'euros ;

Considérant que la vente ne sera effective qu'après achèvement d'un programme de travaux d'un montant estimé à 30 millions d'euros ;

Considérant que la plus-value réalisée par le promoteur, d'un montant de 51 millions d'euros, paraît très importante au regard du montant initial de la transaction et des travaux réalisés ;

Considérant que l'acquisition de l'ensemble immobilier par un opérateur de la Ville permettrait de mener une réelle concertation avec les habitants du quartier afin de développer un projet qui répondent aux besoins de la population ;

**Sur proposition de Raphaëlle Primet, Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élu.e.s du groupe communiste-Front de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **Que la Maire de Paris interpelle le gouvernement et la direction générale d'ICADE pour tenter de stopper la transaction ;**
- **Que la Ville de Paris missionne la SEMAEST pour qu'elle se porte acquéreur de tout ou partie des locaux ;**
- **Qu'une large concertation soit organisée pour décider de la destination des espaces commerciaux.**